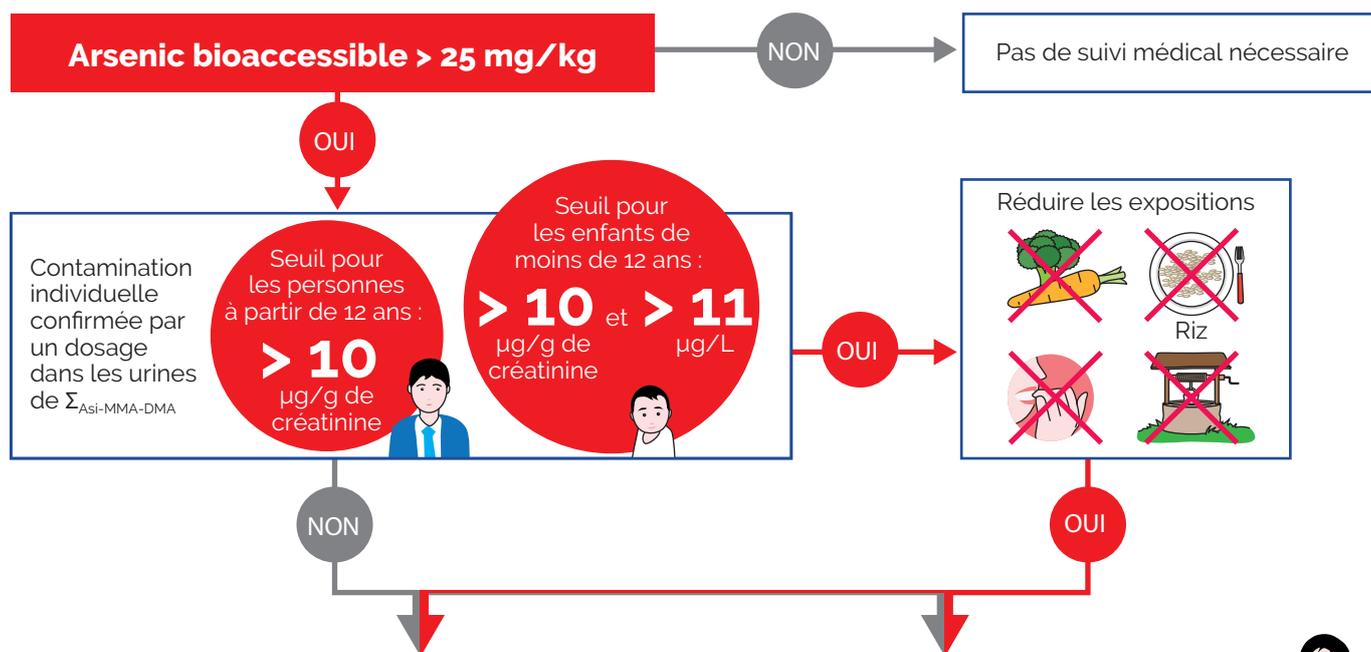


Stratégie de surveillance médicale des personnes résidant sur un site contaminé par l'arsenic



Surveillance biométriologique

En cas de dépassement du seuil

Contrôle de la contamination pour vérifier l'efficacité des mesures correctrices.

- dans les 1 à 3 mois  - de 12 ans
- dans les 1 à 2 mois 

En l'absence de dépassement du seuil

Contrôle de la contamination :

- enfant à partir de 6 mois : contrôle semestriel
- enfant à partir de 5 ans : contrôle annuel
- pour tous à partir de 7 ans : contrôle tous les 3 à 6 mois en cas de géophagie, pica ou onychophagie et tant que le comportement à risque persiste 
- pour toutes les personnes consommant des légumes produits localement ou une eau locale, lorsque le dépistage a révélé sur le site au moins un cas de dépassement du seuil : contrôle tous les 3 à 6 mois et tant que le comportement à risque persiste. 

Surveillance clinique

Recherche d'effets cutanés

troubles de la pigmentation et hyperkératose, associés ou non à des carcinomes basocellulaires ou épidermoïdes chez les individus dont l'exposition cumulée est > 5 ans et avec :



- début d'exposition avant l'âge de 4 ans et/ou ; 
- pendant une durée cumulée d'au moins 1 an :
 - consommation actuelle ou antérieure, habituelle, de légumes produits localement et/ou, 
 - utilisation actuelle ou antérieure d'eau superficielle ou souterraine locale, pour la boisson ou la préparation d'aliments et/ou, 
 - géophagie ou onychophagie prolongée sur le site actuelle ou antérieure, 
 - dépassements répétés du seuil. 